

Jury

Le jury de certification complémentaire est expert dans l'enseignement de cinéma-audiovisuel, il peut être constitué d'un IA-IPR de cinéma-audiovisuel et d'enseignants expérimentés en lycée ou dans le supérieur.

Synthèse des résultats sur les cinq dernières années

	Nombre de candidats	Admis	Refusés (dont absents)	Note la + haute	Note la + basse
Session 2019	9	4	5	18	3
Session 2018	13	7	6	20	7
Session 2017	9	7	2	18	9
Session 2016	11	8	3	17	4
Session 2015	7	5	2	18	8

Depuis 2015, les enseignants qui se présentent à la certification complémentaire cinéma-audiovisuel, enseignent en collège ou en lycée. Leurs disciplines d'origine sont : les lettres modernes et classiques, les arts plastiques, l'histoire-géographie, la physique-chimie, la technologie, les arts appliqués, les SVT, l'espagnol, l'anglais.

Pour savoir qui peut être concerné par la certification complémentaire, consulter la note de service n°2019-104 en date du 16 Juillet 2019.

Le rapport

Le rapport écrit doit articuler d'une manière synthétique et claire le parcours singulier du candidat en lien avec l'enseignement du cinéma-audiovisuel, sur un plan à la fois personnel et pédagogique, théorique et pratique. Ce rapport sert de base à l'oral et doit pouvoir attester d'une motivation et d'un recul critique sur les pratiques d'enseignement du candidat. Un curriculum vitae sur plusieurs pages ne saurait attester à lui seul d'un recul nécessaire sur des connaissances théoriques et culturelles, ni sur une pratique avec les élèves. Il est conseillé de présenter un curriculum vitae mettant en valeur le parcours universitaire et professionnel du candidat en deux pages maximum suivi d'un développement commenté sur plusieurs pages d'une expérience d'enseignement avec le cinéma-audiovisuel. La maîtrise des outils et des supports numériques est appréciée.

L'oral

Passer la certification complémentaire implique pour le professeur candidat de pouvoir se projeter dans l'enseignement du cinéma audiovisuel en lycée. A ce titre, le jury attendra du candidat qu'il ait des compétences professionnelles avérées et les connaissances liées à la mise en œuvre de cet enseignement, telles que les programmes de lycée les stipulent, tant en spécialité qu'en enseignement optionnel.

Par ailleurs, l'enseignement de cinéma-audiovisuel est un enseignement artistique dont il faut pouvoir situer les enjeux dans la formation des élèves au lycée, dans la continuité de ce qu'ils ont vécu au collège. Ainsi, le jury de la session 2019 s'étonne de la

négligence de certains candidats concernant les programmes de cinéma-audiovisuel. Il importe également de connaître la place que peut prendre l'enseignement du cinéma-audiovisuel dans le cadre du PEAC.

Le candidat doit enfin attester d'une posture professionnelle responsable et éthique dans les enseignements qu'il dispense et dans les choix des films qu'il opère.

L'oral débute par une présentation du candidat de 10 minutes. Ce temps de présentation se prépare, pour tenir dans le temps imparti. Le candidat peut appuyer son propos sur une situation d'enseignement et prendre appui sur son rapport pour présenter ses motivations. Le candidat peut accompagner son discours par un format numérique (vidéo, diaporama...). Dans ce cas, il est en charge des outils. Le jury ne fournit pas de vidéoprojecteur ni de poste informatique. Le jury ne réceptionne pas de clés USB ni autres supports sur leurs machines personnelles.

La participation régulière des candidats aux dispositifs *Collège au Cinéma* et *Lycéens et Apprentis au Cinéma* témoigne de l'engagement des candidats pour former le regard des élèves. Rappelons toutefois que la participation à ces dispositifs n'est pas un préalable nécessaire ni un élément suffisant à l'obtention de la certification. Il y a de nombreuses manières de mettre en œuvre un enseignement de cinéma-audiovisuel de manière convaincante.

Une culture très ouverte alliant œuvres du patrimoine et nouvelles formes est attendue. Pour autant, un niveau de connaissance élevé en esthétique et histoire du cinéma ne suffit pas. Il convient de penser et mettre en œuvre une didactique du cinéma et de l'audiovisuel en lien avec les programmes. Le candidat doit ainsi pouvoir articuler les deux dimensions d'analyse et de pratique. La dimension pratique avec les élèves peut être très simple et revêtir de multiples formes, depuis le travail sur photo, en passant par le plan lumière, le récit sonore ou la courte vidéo. La chaîne de production audio-visuelle doit ainsi avoir été expérimentée, autant que faire se peut, avec les élèves.

De même, il convient d'être informé des enjeux de la dimension partenariale de cet enseignement, élément qui se combine à différents niveaux : partenaires professionnels, associatifs, institutionnels. Dans le même ordre d'idée, le travail en équipe pluridisciplinaire pour enseigner le cinéma-audiovisuel est toujours une dimension intéressante à exposer. La dimension du travail en équipe doit pouvoir prendre toute sa place dans le parcours du candidat et dans sa réflexion didactique sur l'enseignement de cinéma-audiovisuel.

Nous invitons les candidats à la certification complémentaire à consulter la rubrique académique du cinéma-audiovisuel sur le site de l'académie de Nantes : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/cinema-audiovisuel/>. Cette rubrique propose des ressources pédagogiques et l'ensemble des textes officiels relatifs à l'enseignement, des séquences et des situations d'enseignement et des liens pour approfondir les connaissances théoriques et professionnelles des enseignants en cinéma-audiovisuel.

Bibliographie indicative

- Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma*, Cahiers du cinéma, 2002
Francis Vanoye, Anne Goliot-Léthé, *Précis d'analyse filmique*, coll « 128 », A. Colin, 1992.
Francis Vanoye, *Récit écrit, récit filmique*, Armand Colin, 2005.
Laurent Jullier, *Analyser un film : de l'émotion à l'interprétation*, Champs Arts, Flammarion, 2012.
Michel Chion, *L'audio-vision, Son et image au cinéma*, Armand Colin, 2017.
Robert Mac Kee Story, *Ecrire un scénario pour le cinéma et la télévision*, Armand Colin, 2017.
Franck Haro, *Ecrire un scénario pour le cinéma*, Eyrolles, 2016.
Yves Lavandier, *Evaluer un scénario*, Le clown et l'enfant, 2011.
Vincent Amiel, *Esthétique du montage*, Armand Colin, 2017.

Jean-Loup Bourget, *Hollywood, la norme et la marge*, Armand Colin, 2016.
Martin Barnier, *Une brève histoire du cinéma (1895-2015)*, Hachette Pluriel Référence, 2017.
José Moure et N.T. Binh, *Documentaire et fiction allers-retours*, Les impressions nouvelles, 2015.
Valérie Othnin-Girard, Bernard Stora, *L'assistant-réalisateur*, La fémis, 1993.
Sylvette Baudrot et Isabel Salvini, *La script-girl*, La fémis, 1995.
Jacqueline Nacache, *L'acteur de cinéma*, Armand Colin, 2005.
Laurent Creton, *Économie du cinéma*, Armand Colin, 2014.

Autres ressources en ligne :

Réseau Canopé: <https://www.reseau-canope.fr/>

CNC : <https://www.cnc.fr/>

Ciclic <http://www.ciclic.fr/>

Zero de conduite : <https://www.zerodeconduite.net/>

Transmettre le cinéma : <http://www.transmettrelecinema.com/>

Forum des images : <https://www.forumdesimages.fr/>

Annexe : textes officiels concernant la certification complémentaire cinéma-audiovisuel

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 précise les modalités d'organisation de l'examen permettant l'attribution de la certification complémentaire cinéma-audiovisuel.

L'objectif de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.

L'examen comporte une session annuelle en deux temps : constitution d'un dossier écrit, puis épreuve orale, sous réserve de validation du dossier. Le calendrier de ces échéances est fixé tous les ans par le Recteur. Ce calendrier est disponible sur le site internet de l'académie à la rubrique « spécialisation des enseignants » et peut être également demandé à la Direction des Examens et Concours (DEC).

Dépôt des candidatures et constitution du dossier

Un formulaire d'inscription, disponible sur le site académique, est à remplir et rendre en temps imparti avec les éléments nécessaires à la constitution du dossier, souvent pour début Novembre.

En déposant sa demande d'inscription, le candidat remet un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi pour la certification, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de

travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci.

Épreuve orale (note de service N°2004-175 du 19-10-2004)

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

L'exposé du candidat porte sur la partie plus spécialement approfondie du rapport déposé lors de l'inscription. L'entretien porte librement, à l'initiative du jury, sur l'ensemble du rapport.

Le jury évaluera :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques (à partir d'une étude de cas) ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.

Admission

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

Le jury établit la liste des candidats admis.

Il est rappelé que les personnels enseignants stagiaires dont le stage n'a pas été jugé satisfaisant ou qui n'ont pas été admis à l'examen de qualification professionnelle ou au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ou qui n'ont pas obtenu le diplôme professionnel de professeur des écoles dans les conditions prévues par le statut du corps pour lequel ils ont été recrutés, ne pourront se voir délivrer la certification complémentaire. Ceux d'entre eux autorisés à accomplir une seconde année de stage conserveront pendant cette année le bénéfice de l'admission à l'examen. À l'issue de cette période, la certification complémentaire leur sera délivrée sous réserve de la validation de cette seconde année de stage.

